

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

Le deux mars deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 22 février 2016, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

COMMUNE DE
CONFOLENS

Etaients présents :

Effectif légal du
Conseil Municipal : 28
Nombre de conseillers
en exercice : 28
Présents : 23
Excusés : 05
Absents : 00
Délégations : 04

M.GAULTIER Emmanuel, Maire délégué.
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric Adjoints, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, M. FLAYAC Serge, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. PAULET Didier, M. POINTIER Emeric, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme VIGNAUD Christine, M. VIGNAUD Jean-Michel, M.MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine ; Mme VICTOR Nathalie ; Conseillers Municipaux,

Date de Convocation:
22 février 2016

Excusé(e)s : Mme MEKENKAMP Caroline, Mme BARRY Marie Christine ; Mme FLEURIAU Valérie ; M.GERMANEAU Gilbert ; M. LASCAUX Laurent ;

Date d'affichage :
23 février 2016

Délégations :

Mme BARRY Marie-Christine à Mme VILLEDARY Véronique ; Mme FLEURIAU Valérie à M.PAULET Didier ; M. GERMANEAU Gilbert à M. DUPRE Jean-Noël ; M. LASCAUX Laurent à M.DESBORDES Pierre ;

Absents :

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2016/03/02
N°45

45 - Travaux d'aménagement de la route d'Ansac sur Vienne- Validation du projet et demandes de subventions

Il conviendrait de réaliser des travaux d'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée et les aménagements de sécurité qui l'accompagne afin de recevoir une piste cyclable qui permettrait de relier la commune d'Ansac sur Vienne qui constitue une zone résidentielle d'importance et la commune de Confolens où se situent les zones d'emplois du territoire.

Le projet présenté ci-après a été dressé par le cabinet ERI.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** l'estimation des travaux réalisée
- **Considérant** l'estimation faite pour les travaux s'élevant à 169 869,30 € HT TVA 20% soit 203 843,16 TTC
- **Considérant** la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide au titre de la FEADER auprès de l'Union Européenne

AR PREFECTURE

016-200054047-20160302-2016_03_02_45-DE
Reçu le 11/03/2016

- **Considérant** la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente dans le cadre des amendes de police
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

Travaux d'aménagement	
Installation de chantier, signalisation	10 850,00 €
Préparation et dégagement des emprises	48 694,20 €
Assainissement borduration	21 824,00 €
Revêtements	39 375,60 €
Signalisation verticale horizontale	30 361,50 €
Equipements divers	18 764,00 €
Total des Travaux HT	169 869,30 €

Plan de financement	Montants des aides	% d'aides
FEADER (63 % de cofinancement maximum)	100 895,00 €	59%
Amendes de polices (50 % de 70 000 € de travaux)	35 000,00 €	21%
Part Commune de Confolens	33 974,30 €	20%
Coût de l'opération HT	169 869,30 €	100%
TVA	33 973,86 €	
Coût de l'opération TTC	203 843,16 €	

- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avant projet et le plan de financement présentés ci-avant ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux décrits ci-avant et à lancer les marchés nécessaires ;
- Inscrit les dépenses afférentes au budget 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait Conforme,
En Mairie, le 10 mars 2016

Jean-Noël DUPRE
Maire de Confolens

